


<b>SECURITE AU TRAVAIL</b>	<b>Un thème brûlant pour beaucoup d'employeurs</b>
	<p>A la suite de la création d'une base légale au début de l'année 2000 et de la décision de charger la CFST (<i>Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail</i>) de la réalisation de celle-ci, les associations professionnelles suisses ont élaboré, selon les directives de la CFST, diverses solutions de branche pour leurs membres. Ainsi, des cours d'une journée ont été organisés afin de former des PERCO (<i>personne à contacter pour la sécurité au travail</i>) afin de mettre en place les solutions de branche dans les entreprises. Où en sommes-nous aujourd'hui, environ cinq ans après que les associations ont formé leur personnel?</p> <p>Nous constatons malheureusement que seul un tiers des entreprises a effectivement transposé les solutions de branche. D'autre part, les statistiques actuelles démontrent que, malgré les nouvelles directives sur la sécurité au travail, les accidents professionnels sont disproportionnés par rapport au capital investi. Quelle en est la raison?</p> <p>Où a-t-on commis des erreurs? En analysant ce problème, la CFST conclut à un durcissement des conditions avec pour but de « <b>faire le bonheur des entreprises malgré elles</b> ». Les associations patronales s'opposent aux mesures prévues et cherchent les vraies raisons. Il s'avère ici que la charge administrative des entreprises est (<i>une fois de plus !!!</i>) trop grande. Les documents réclamés actuellement (<i>documentation détaillée sur chaque chantier</i>) demandent déjà trop à la majorité des entreprises. Par conséquent, les employeurs rangent les classeurs « <b>PERCO - solutions de branche</b> » le plus loin possible afin d'éviter que quelqu'un ne trébuche sur ces derniers.</p> <p>Assez de sarcasmes – ce que nous, fédérations économiques, exigeons, ce sont des mesures plus proches de la réalité; pas de guerre de papier, mais des mesures et des informations simples et claires sur les chantiers, c'est-à-dire des moyens d'aide pour réduire le risque d'accident. Nous demandons des campagnes qui rendent attentif aux dangers des chantiers et qui appellent à la responsabilité individuelle de chacun. Il ne suffit pas de former un PERCO chargé de toute la responsabilité. Par contre, toute personne exposée aux risques d'un chantier doit contribuer à éviter les accidents dans l'intérêt de tout le monde (<i>primes</i>).</p> <p>N'oublions pas les accidents non professionnels. Dans ces cas-là, qu'en est-il de la responsabilité individuelle? Doit-on laisser travailler les gens sept jours par semaine? De ce fait, les accidents non professionnels et donc les dommages économiques naissants seraient ainsi réduits rapidement. Osons le parier que le travail sur un chantier est moins dangereux que la participation active à un match de football ou à une journée en snowboard?</p>
<b>GESTION DES SALAIRES</b>	<b>Le nouveau certificat de salaire</b>
	<p>Le nouveau certificat de salaire (NCS) peut être utilisé dès maintenant. <b>A partir de la période fiscale 2007</b>, il sera valable dans toute la Suisse. Si, en raison de problèmes techniques, l'usage du NCS n'était pas encore possible pour la période fiscale 2007, l'ancien certificat de salaire peut être utilisé une dernière fois cette année-là.</p> <p>A compter de l'année civile 2008, il ne sera disponible que sous forme électronique. En principe, tous les cantons appliqueront cette règle. Si, contre toute attente, un canton ne le rendait pas obligatoire, le NCS peut malgré tout être utilisé de manière volontaire.</p> <p><i>Plus de conseils pratiques dans notre prochaine newsletter.</i></p>
<b>APPRENTISSAGE</b>	<b>Situation sur le marché de l'apprentissage</b>
	<p>Berne, 08.12.2006 - La situation sur le marché de l'apprentissage peut globalement être qualifiée de tendue. Confédération, cantons et économie prennent toutefois des mesures adéquates pour créer de nouvelles places d'apprentissage. En réponse à un postulat du Conseil national, un rapport du Conseil fédéral dresse un état des lieux.</p> <p><a href="http://www.news.admin.ch/message/?lang=fr&amp;msg-id=9073">www.news.admin.ch/message/?lang=fr&amp;msg-id=9073</a></p>

## VOTRE SERVICE D'INFORMATION !

NEWSLETTER 12/2006

RESOR	Calculez votre rente en ligne!
	<p>Le site <a href="http://www.resor.ch">www.resor.ch</a> vous donnera rapidement et aisément toutes les informations nécessaires au sujet de la retraite anticipée du second œuvre romand RESOR. Outre la présentation de la Fondation et son organisation, tous les documents et formulaires vous permettant une planification optimale de votre retraite anticipée sont à votre disposition.</p> <p><b>Un programme de simulation de calcul vous aidera à projeter le montant prévisionnel de votre rente de retraite anticipée (seul le calcul effectué par la Fondation fait foi).</b></p> <p>UTILISEZ-LE !</p>

FORMATION CONTINUE	Formation à la carte . . .
	<p>Pour une utilisation immédiate dans votre travail quotidien, le CVPC organise en collaboration avec le Bureau des Métiers des cours de courte durée qui répondent à vos besoins...</p> <p style="text-align: center;">3 journées de formation à choix vous sont proposées sur le thème du <b>MANAGEMENT D'EQUIPES</b></p> <p><b>1.- Mon style de conduite</b> Découvrir quel est mon style de direction. Apprendre les principales méthodes qui caractérisent le métier de chef.</p> <p><b>Programme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le rôle du chef, le style personnel, le rôle de leader</li> <li>○ Donner des ordres</li> <li>○ Déléguer</li> </ul> <p>- 1 journée : 27.2.2007</p> <p><b>2.- Je motive mes collaborateurs</b> Comprendre le fonctionnement de la motivation chez le collaborateur et dans l'équipe.</p> <p><b>Programme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La dynamique du groupe</li> <li>○ La fixation des objectifs</li> <li>○ La motivation par délégation</li> </ul> <p>- 1 journée : 14.3.2007</p> <p><b>3.- Je dirige mon équipe</b> Augmenter la maîtrise personnelle du chef d'équipe. Piloter un groupe avec efficacité en conformité avec les objectifs de l'entreprise.</p> <p><b>Programme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Approfondir la connaissance de soi pour mieux diriger ses collaborateurs</li> <li>○ La fixation des objectifs, la négociation et le rôle de la hiérarchie</li> <li>○ La boîte à outils du chef d'équipes</li> </ul> <p>- 1 journée : 20.3.2007</p> <p><b>Méthode</b> Atelier pratique Présentation interactive Exercices de groupes. Cas pratiques et échanges d'expériences</p> <p><b>Prix : Formation et supports de cours par journée Fr. 360.00</b></p> <p>Plus d'informations sur : <a href="http://www.cvpc.ch/">www.cvpc.ch/</a> Tél. : 027/ 346 59 79 / Fax :027/ 346 59 81 / e-mail : mail@cvpc.ch</p>

FETES DE FIN D'ANNEE	Bureau des Métiers : fermeture des bureaux
	<p>Nous profitons de l'occasion pour vous informer que les bureaux seront fermés du :</p> <p style="text-align: center;"><b>vendredi 22 décembre 2006 au soir</b></p> <p style="text-align: center;">au</p> <p style="text-align: center;"><b>jeudi 4 janvier 2007 à 08h00</b></p> <div style="text-align: center;">  <p><b>LES ARTISANS DU BATIMENT</b></p> <p><b>VOUS SOUHAITENT</b></p> <p><b>DE BONNES FETES</b></p> <p><b>DE FIN D'ANNEE !</b></p> </div>